

## VARIÉTÉS

HUGUES DE SAINT-BERTIN : ÉTAIT-IL  
ARCHICHAPELAIN DE CHARLES LE CHAUVÉ?

Dans deux travaux récents<sup>1</sup>, M. Levillain a avancé la proposition qu'Ébroin, évêque de Poitiers, n'était probablement pas, comme on l'a supposé ordinairement, le premier archichapelain de Charles le Chauve, mais qu'il avait été précédé dans cette dignité par Hugues, chancelier de Louis le Pieux, et qu'il n'aurait reçu l'office qu'après la mort de celui-ci dans la bataille désastreuse d'Angoumois (juin 844)<sup>2</sup>. M. Levillain, le seul qui a étudié en détail l'histoire d'Ébroin, fonde son hypothèse sur deux faits différents. L'un, c'est que l'évêque de Poitiers n'est jamais signalé spécifiquement dans nos sources comme archichapelain avant le Concile de Ver en décembre 844, par conséquent après la mort d'Hugues. Le deuxième, c'est que dans une lettre de Loup de Ferrières, à Hugues de Saint-Bertin, datée du début de 844<sup>3</sup>, l'abbé affirme que « le très considérable personnage Alard » lui a conseillé

1. L. LEVILLAIN, *L'Archichapelain Ébroin, évêque de Poitiers*, dans *Le Moyen Age*, t. XXXIV (1923), p. 191, et dans son édition de la *Correspondance de Loup de Ferrières* (Paris, 1927), t. I, p. 149, n. 8.

2. *Annales Bertiniani*, a. 844 (éd. G. Waitz *in usum scholarum*, p. 31): « Qua inopinata congressione Hugo presbyter et abbas, filius Karoli Magni quondam imperatoris et frater Hlodoici itidem imperatoris patruisque Hlotharii, Hlodoici et Karoli regum... cum aliis pluribus interfecti sunt ».

3. Sur la question de la date, voir L. LEVILLAIN, *Une nouvelle édition des lettres de Loup de Ferrières*, dans la *Bibliothèque de l'École de Chartes*, t. LXIV (1903), p. 274-5. Dümmler, dans son édition de la correspondance (*Mon. Germ. Hist., Epist. Kar. Aevi*, t. IV, p. 79), la place vaguement entre 842 et 844, mais la date de Levillain me semble évidemment exacte.

de rechercher l'aide d'Hugues pour essayer de recouvrer la celle de Saint-Josse qui était au pouvoir du comte Odulf, et maintenant il écrit à Hugues pour le prier de modérer la cupidité du comte, et de rendre la celle à son possesseur légitime<sup>1</sup>.

Ni l'un ni l'autre de ces faits cependant, ne convainc entièrement. Il est vrai qu'on ne fait jamais allusion à Ebroin comme archichapelain jusqu'après la mort d'Hugues, mais il est bien possible que ce fait-là soit tout fortuit, car, en effet, Ebroin est très rarement mentionné, et jamais en aucun document officiel des années 840 à 844. Cet argument se retourne actuellement contre son auteur, car à Hugues non plus n'est jamais donné le titre d'archichapelain pendant cette période.

La deuxième raison dont M. Levillain se sert, c'est-à-dire qu'un puissant personnage à la cour a recommandé à Servat-Loup de chercher l'assistance d'Hugues, et que Loup ne demande pas à celui-ci d'intercéder auprès du roi pour obtenir la restitution de la celle de Saint-Josse, mais bien de la lui restituer, peut être écartée en expliquant d'une façon toute différente les textes, sans supposer qu'Hugues occupait la position toute puissante d'archichapelain à la cour de Charles. Considérons un moment quelles étaient les circonstances. La lettre en discussion fut écrite au printemps de 844. A l'automne de 841, Odulf, après avoir une fois abandonné la cause de Charles le Chauve en août 840<sup>2</sup>, passe de nouveau du

1. *Correspondance de Loup de Ferrières* (éd. LEVILLAIN, t. I, p. 148 ; éd. Dümmler, p. 79) : « Qua causa, cum mihi, quod nec timueram nec, ut opinor, merueram, contigisset ut dominus rex cellam cœnobii nostri, unde edictum et ipsius et patris ejus domini Hlud[owici] serenissimi augusti habemus, nobis ablatam Odulfi comiti daret eamque, ut eam decebat, Deo inspirante, et amplissimo viro Adalh[ardo] cooperante, nobis restituisset, vos potissimum, hortante ipso Adalh[ardo], credidi expetendos, qui et ipsius Odulfi periculosam aviditatem prudenter compesceratis et nobis benigne memoratam cellam restitueratis. »

2. Il s'était mis à la tête de la défection des comtes entre la Meuse et l'Escaut. *Nithard*, II, 2. (éd. P. Lauer, p. 42).

service de Lothaire à celui de Charles, et sa défection fut récompensée par le don du monastère de Saint-Josse<sup>1</sup>. Précisément à la même époque, Hugues invita Charles le Chauve à venir dans son abbaye de Saint-Quentin, et là il lui fit sa soumission<sup>2</sup>. Assurément ces faits sont suffisants pour expliquer la phrase de la lettre de Loup ; le conseil d'Alard à l'abbé affligé était parfaitement juste. Si Charles le Chauve devait avouer qu'il « avait été forcé par la nécessité » de donner la celle de Saint-Josse à Odulf, il n'aurait à peine été au pouvoir d'aucun archichapelain d'en priver le comte. Mais Alard a conseillé à Loup de s'adresser à Hugues, compagnon d'Odulf dans la trahison de leur roi, et de le prier, parce qu'il devait être celui qui avait sur Odulf l'influence la plus grande, de modérer l'avidité du comte en le persuadant de renoncer à la celle de Saint-Josse. De ce point de vue l'emploi du mot « restitueratis » est assez naturel ; il n'était pas demandé à Hugues de rendre la celle à Servat-Loup par un coup d'autorité, mais de la lui rendre en persuadant Odulf d'y renoncer. Si cette interprétation est juste, les raisons pour considérer Hugues comme archichapelain s'effondrent.

Il y a d'ailleurs des difficultés de chronologie qui nous em-

1. Dans un diplôme daté du 27 décembre 843 (Bouquet, *Recueil des historiens de la France*, t. VIII, p. 448), Charles le Chauve confirme les privilèges des moines de Ferrières et se charge de leur restituer Saint-Josse après la mort d'Odulf. Sa phrase, pleine de tact, « de cella quoque S. Judoci, quam... nos quadam necessitate Odulpho comiti dedimus », indique la vraie intention du don. La date de la deuxième défection d'Odulf n'est pas certaine, mais cette défection était probablement de l'automne de 841, lorsque Charles le Chauve était aux environs de Maastricht (« in partes Trajecti ») ; Nithard nous raconte (*lib.* III, 2 ; éd. Lauer, p. 90) que ce fut alors que Gilbert, comte de Maasgau, qu'Odulf avait détourné de sa fidélité en 840, retourna au parti de Charles. LEVILLAIN, *Étude sur les lettres de Loup de Ferrières* : n° 11, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXIII (1902), p. 105, croit que la deuxième défection d'Odulf eut lieu à l'automne de 842, car il semble que ce comte a reçu Saint-Josse en novembre de cette année, mais la date antérieure me semble plus probable.

2. *Nithard*, III, 2, 3. Nithard représente Gilbert et Hugues corame agissant de concert.



péchant de regarder Hugues comme archichapelain, quoique malheureusement l'indigence de nos sources rend un peu difficile de tracer le cours de sa carrière entre la mort de Louis le Pieux en 840 et la sienne quatre années plus tard. Il apparaît pour la dernière fois comme chancelier dans un diplôme daté de Francfort le 8 juin 840<sup>1</sup>. Douze jours plus tard, l'empereur est mort dans une petite île en vue du palais d'Ingelheim sur Rhin<sup>2</sup>. Bien qu'aucune de nos autorités<sup>3</sup> ne nous apprenne qu'Hugues assistait aux derniers moments de Louis le Pieux, on peut présumer qu'il y était avec son frère Drogon et les autres grands du royaume ; après quoi, il disparaît jusqu'à la veille de Fontenoy. Le 23 juin 841, Lothaire envoya trois ambassadeurs, Drogon, Hugues et Ibert, à ses frères, demandant un peu de temps pour réfléchir à leurs propositions de paix, et espérant, dit l'historien Nithard, que dans l'intervalle Pépin d'Aquitaine arriverait à son secours<sup>4</sup>. On sait que Drogon resta partisan de Lothaire dans ces circonstances<sup>5</sup>, et il est probable qu'Hugues fit de même<sup>6</sup>. Le renseignement suivant que nous possédons sur

1. T. SICKEL, *Regesten der Urkunden der ersten Karolinger*, n° 385. Le diplôme n'est pas dans la collection de Bouquet ; on le trouve dans les *Monumenta Boica*, t. XXVIII (1829), p. 35. C'est un don à l'abbaye de Würzburg.

2. B. SIMSON, *Jahrbücher des Fränkischen Reichs unter Ludwig dem Frommen*, t. II, p. 227 sqq.

3. Elles concernent principalement les dignitaires ecclésiastiques qui y assistaient, Hetti de Trèves, Otger de Mayence, et Drogon de Metz ; les autres sont signalés collectivement comme « aliis episcopis, abbatibus, comitibus, vassis dominicis, plurimaque frequentia tam cleri quam populi ». L'Astronome, *Vita Hludowici pii*, c. 63-64.

4. CHARLES et LOUIS suggèrent un partage équitable de la « Francia ». « Ad quod Lodharius more solito per suos se quicquid placeret notare respondit, mittensque per presens Drogonem, Hugonem, et Hegibertum mandat non illos aliquid tale antea illi mandasse ; ad quod considerandum spatium habere se velle aiebat. » Nithard, II, 10 (éd. Lauer, p. 74). La mention de Drogon et Hugues ensemble, les deux fils de Charlemagne et de Régine et les oncles des rois, rend l'identification presque certaine ; cf. C. Pfister, *L'Archevêque de Metz Drogon*, dans *Mélanges P. Fabre*, p. 115, n. 3.

5. PFISTER, *ibid.*, p. 115.

6. Il me semble que nulle opinion sur les affinités politiques d'Hugues

Hugues, c'est qu'à l'automne de 841, il invita Charles à venir recevoir Saint-Quentin, et lui prêta serment de fidélité<sup>1</sup>. Drogon lui aussi passa au parti de Charles quelque temps après Fontenoy, probablement vers le même temps que son frère, car nous le trouvons dans l'armée de Charles en février, 842, lorsque le roi lui confirma le don de la « villa » de Remilly pour l'abbaye de Saint-Arnoul de Metz, et parla de lui de la manière la plus flatteuse<sup>2</sup>. Enfin, après le traité de Verdun, les deux frères se séparèrent, chacun se ralliant au souverain du royaume dans lequel ses possessions territoriales l'appelaient, Drogon à Lothaire pour devenir archichapelain de l'empire, Hugues à Charles le Chauve pour mourir l'année suivante sur le champ de bataille au service de sa cause en Aquitaine.

Si cet exposé de la conduite d'Hugues est tout-à-fait correct, il nous faut demander à quelle date il pouvait avoir reçu la dignité d'archichapelain de Charles le Chauve. Ce ne pouvait être qu'en novembre 841 au plus tard, date qui est beaucoup trop tardive<sup>3</sup>, car cela signifierait que, ou bien Charles n'avait pas d'archichapelain pendant la première année de son règne, hypothèse qui est très improbable puisque nous savons qu'il avait le pendant de cet officier, un chancelier<sup>4</sup>,

ne peut s'appuyer sur la position des abbayes qu'il possédait, Saint-Quentin en Vermandois, Saint-Bertin dans le diocèse de Térouanne, et Lobbes dans celui de Liège. Selon la répartition établie par Louis le Pieux à Worms en 839 (Nithard, I, 7 ; éd. Lauer, p. 32 ; — *Annales Bertiniani*, a. 839, éd. Waitz, pp. 20-21), toutes celles-ci auraient dû être dans le territoire de Charles le Chauve, mais au temps de la mort de l'Empereur il y avait peu d'indices qu'on accomplirait ces dispositions. Lorsque l'Empire fut enfin divisé à Verdun en 843, Saint-Quentin et Saint-Bertin se trouvèrent dans le royaume de Charles, et Lobbes dans celui de Lothaire.

1. Voyez plus haut, p. 243, n. 2.

2. BOUQUET, t. VIII, p. 430. On appelle Drogon « honorabilis atque amabilis patruus noster ».

3. D'ailleurs, si Drogon et Hugues désertèrent la cause de Charles en même temps, la nomination de Drogon à l'office d'archichapelain serait d'autant plus naturelle qu'il avait occupé cette dignité sous Louis le Pieux.

4. Dans le premier diplôme de Charles le Chauve que nous possédons,



ou bien qu'il avait un archichapelain dont on n'entend jamais parler et qui a disparu de l'histoire sans laisser aucune trace, supposition que nous ne sommes pas justifiés à faire dans les circonstances.

Il y a, cependant, une autre possibilité qui devait résoudre la difficulté jusqu'à un certain point. En août ou septembre, Charles envoya une ambassade à son frère Lothaire pour lui rappeler ses serments, et pour le prier de ne pas exciter des querelles parmi ses sujets ; les envoyés étaient Hugues, Alard, Gérard et Égilon<sup>1</sup>. D'Égilon on ne sait presque rien<sup>2</sup>. Alard est sans doute le tout-puissant sénéchal de Louis le Pieux et le partisan fidèle de Charles le Chauve<sup>3</sup>. On est tenté d'identifier Gérard avec le comte de Paris qui déserta un mois plus tard la cause de Charles<sup>4</sup>, et Hugues avec l'abbé de Saint-

qui date du 13 janvier 841, et confirme les privilèges et les possessions de l'église de Nevers, Louis paraît déjà comme chancelier ; peut-être tenait-il cette charge sous Charles avant la mort de Louis le Pieux. Il est probable que la phrase de Loup dans une lettre qui s'adresse à « clarissimis honoribus merito decorato Ludogvico » fait allusion à cette position ; et puisque cette lettre fut écrite avant la déposition d'Odon de Ferrières à l'automne de 840. — LEVILLAIN suggère même de la dater de juillet — elle indique que l'établissement de Louis eut lieu au début du règne de Charles. *Correspondance de Loup de Ferrières*, éd. Levillain, t. I, p. 90 sqq.

1. Nithard, II, 3 (éd. Lauer, p. 44) : « Insuper ad Lodharium Hugonem, Adelhardum, Gerhardum, et Hegilonem direxit cunctaque quae tunc nuper illi mandaverat replicans necnon et pro Deo deprecatus est ne, suos sibi subtrahens, regnum quod Deus paterque suo consensu illi dederat amplius dissipet ».

2. Nous le trouvons en guerre contre les Wiltzes et les Abotrites en 838. *Ann. Bertin.*, a. 838 (éd. Waitz, p. 16).

3. Cf. F. Lor, *Mélanges carolingiens*, V : *Note sur le sénéchal Alard*, dans *Le Moyen Age*, t. XXI (1908), pp. 185-201.

4. Nithard, II, 3 (éd. Lauer, p. 44) : « Quo dum tenderet, Hilduinus abbas sancti Dyonisii et Gerardus comes Parisii civitatis, a Karolo deficientes, fide frustrata ad illum [Lotharium] venerunt ». Ces identifications sont suggérées par la plupart des éditeurs de l'histoire de Nithard, et des historiens plus récents. Ainsi Dümmler, *Geschichte des ostfränkischen Reichs*, t. I, p. 235-6, parle de la double désertion d'Hugues, d'abord du parti de Charles à celui de Lothaire et puis du parti Lothaire à celui de Charles.

Quentin qui apparaît encore une fois aux côtés de Lothaire avant la bataille de Fontenoy. Ces identifications sont concevables ; mais, à notre avis, aucune d'elles n'est probable.

Quant à Gérard, Nithard raconte la désertion de « Gerardus comes Parisii civitatis » trois lignes seulement après l'histoire de l'ambassade de « Gerhardus » à Lothaire, et ne suggère pas qu'ils soient un seul et même personnage. D'ailleurs, il n'est pas probable que Charles, après la récente désertion de la plupart des comtes de la vallée de la Meuse<sup>1</sup>, eût invité à une nouvelle trahison par l'envoi de quelques grands de la vallée de la Seine au camp de Lothaire ; il est beaucoup plus vraisemblable que le Gérard en question était le parent de Pépin 1<sup>er</sup> à qui Charles le Chauve avait donné un commandement à Limoges en Aquitaine<sup>2</sup>. Le même argument pourrait s'appliquer avec encore plus de force à Hugues, dont une des abbayes était déjà dans les mains de Lothaire, et les deux autres dans la région menacée entre la Meuse et la Seine. D'ailleurs, si Hugues était à ce moment-là partisan de Charles, cela signifierait qu'il s'était séparé de son frère Drogon à la mort de Louis, ce qui est peu probable ; et cela ferait de l'action de Lothaire l'envoyant comme ambassadeur à Charles avant la bataille de Fontenoy un manque de tact inconcevable. De plus, ce serait ajouter une trahison nouvelle à la vie déjà si nuancée d'Hugues. La conclusion de ce qui précède est que la balance de l'évidence semble pencher un peu

1. Voyez plus haut, p. 242, n. 2.

2. F. LOT et L. HALPHEN, *Le règne de Charles le Chauve*, t. I, p. 16 et n. 8. L'objection de J. Meyer von Knonau (*Über Nithards IV Bücher Geschichte*, p. 141, n. 3) que Gérard d'Aquitaine serait encore en sa charge à Limoges n'est pas décisive, parce que nous ne sommes pas assez renseignés sur les faits et gestes de ce Gérard pour dire si c'était le cas ou non. L'assertion de Loup dans sa lettre au nom d'Odon de Ferrières à Jonas, évêque d'Orléans, qu'au 11 août, date de la lettre, Gérard commandait alors à Limoges, n'empêche pas la possibilité qu'il fût envoyé en ambassade à Lothaire peut-être un mois plus tard. *Correspondance de Loup de Ferrières*, éd. Levillain, t. I, p. 98 ; éd. Dümmler, p. 33.



contre l'identification de cet Hugues avec le fils de Charlemagne et l'oncle des rois.

Supposons pour le moment, pourtant, que l'identification, qui est en effet possible, soit correcte. La question se ramène alors à une autre : à quelle date Charles commença-t-il à posséder un personnel gouvernemental à soi ? Était-ce avant la mort de son père, ou seulement après le 20 juin 840 ? Le premier de ses diplômes qui a survécu jusqu'à nos jours est daté du 13 janvier 841, ce qui ne nous donne pas d'assistance ; il nous faut avoir recours à l'analogie avec ce que l'on sait de ses frères. En 817 Lothaire avait été couronné comme empereur par son père, et en août 822 on lui avait accordé le royaume d'Italie, avec Wala et Gerung pour conseillers<sup>1</sup> ; dans son premier diplôme, daté du 18 décembre 822<sup>2</sup>, qui accorde à l'abbaye de Farfa des privilèges de commerce dans tout l'Empire, un certain Witgar paraît comme notaire ou chancelier, position qu'il tint pendant plusieurs années<sup>3</sup>. Ceci indique l'existence d'une administration royale ; mais il est problématique que Lothaire ait eu déjà un archichaplain. Il est possible que Louis le Pieux, qui ne manquait pas de sagacité, ne lui ait pas permis d'en avoir un, afin de tenir en ses mains propres toutes les affaires ecclésiastiques de l'Empire. Nous n'avons en effet aucun renseignement d'un archichaplain de Lothaire avant qu'il ait commencé de régner seul à la mort de son père. C'est vrai qu'il avait son propre chancelier, Agilmar, qui paraît continuellement<sup>4</sup> en fonc-

1. Voir Simson, *op. cit.*, p. 178 sqq., pour les dispositions prises à Attigny en 822. C'est de ce moment-là que Lothaire commença à compter les années de son règne en Italie ; Simson, *ibid.*, p. 184.

2. BÖHMER-MÜHLBACHER, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, n° 983 ; le diplôme est publié dans le *Regesto di Farfa* (éd. J. di Catino dans la *Bibl. della Soc. Romana di storia patria*), t. II, p. 217.

3. Il fait sa dernière apparition dans un diplôme daté du 31 mai 825 ; B.-M., n° 994.

4. Un diplôme donné à Saint-Arnoul de Metz et daté du 13 août 840 (B.-M., n° 1.037), dans la forme où l'a imprimé Bouquet (t. VIII, p. 394),

tions dans les diplômes du 24 janvier 835<sup>1</sup> jusqu'au 15 décembre 843<sup>2</sup> ; mais le fait que Drogon pouvait recevoir de but en blanc l'office d'archichaplain en 844 indiquerait peut-être que jusque-là Lothaire n'avait donné cette dignité à personne<sup>3</sup>. Quoi qu'il en soit, à l'égard de ses frères, Louis le Germanique et Pépin I<sup>er</sup> d'Aquitaine, nous avons des renseignements précis. Pépin I<sup>er</sup> avait un chancelier — Aldric — du 24 juin 827, peut-être même du 31 octobre 825<sup>4</sup>, et nous trouvons dans un diplôme<sup>5</sup> daté de Nérès du 24 novembre 835 mention d'un certain « Fridebertus, episcopus archicapellanusque noster seu et abba ex monasterio Sancti Hilarii quod est situm in suburbano Pictavensi ». On ne sait pas qui était ce Fridebertus. La *Gallia Christiana* parle de lui comme évêque de Poitiers entre Sigebert, dont les dernières mentions datent de 830, et Ébroin, qui apparaît comme évêque environ cinq ans plus tard. Mais le diplôme cité ci-dessus, qui donne à Fridebertus le titre d'évêque, ne fait pas mention de son siège, et comme on ne rencontre son nom dans aucun des premiers catalogues épiscopaux de Poitiers, Mgr. Duchesne refuse de

paraît contredire cette assertion, parce qu'il est rédigé par « Liutprandus diaconus ad vicem Liutberti archicapellani ». L'explication de cette anomalie apparente est que la souscription est une addition plus récente de Louis le Germanique en 875, quand il confirme le don, et lorsque Liutbert, archevêque de Mayence, tenait le double office de chancelier et archichaplain. Cf. B.-M., n° 1473, et Bouquet, t. VIII, p. 424.

1. B.-M., n° 1.012.

2. B.-M., n° 1.079. Agilmar devint archevêque de Vienne.

3. On doit noter, cependant, que dans le diplôme donné à Saint-Arnoul en août 840 Drogon ne reçoit aucun titre que « Drogo venerabilis archiepiscopus avunculus noster », tandis que, dans un don accordé à l'église de Lyon (B.-M., n° 1.122 ; — Bouquet, t. VIII, p. 390) environ douze ans plus tard, il a le titre « Drogo venerabilis archiepiscopus, nostri palatii capellanus ». Mais on ne peut pas s'appuyer beaucoup sur l'omission d'un titre dans les diplômes royaux.

4. L. LEVILLAIN, *Recueil des actes de Pépin I<sup>er</sup> et Pépin II, rois d'Aquitaine* (Paris, 1926), Introduction, p. xli sq.

5. L. LEVILLAIN, *ibid.*, n° 24, p. 87 sq ; — Bouquet, t. VI, p. 672.



l'admettre parmi les évêques de cette ville<sup>1</sup>. M. Levillain<sup>2</sup> suggère à titre d'hypothèse qu'il pourrait être la même personne qu'un évêque Fridebert d'Angoulême « ad cujus petitionem Pipinus rex dicitur cartam dedisse »<sup>3</sup>, mais malheureusement notre source ne spécifie pas quel est le Pépin indiqué, si c'est Pépin le Bref ou l'un des deux rois d'Aquitaine de ce nom ; alors cette identification, quoiqu'elle semble probable, doit être considérée comme incertaine. En tout cas il est établi que Pépin d'Aquitaine avait un archichapelain avant la mort de l'Empereur, et la même chose est vraie de Louis le Germanique. Dans un diplôme daté du 6 octobre 830<sup>4</sup>, Gauzbold, chancelier de Louis, seulement roi de Bavière à cette époque, est signalé comme « Gauzboldus sacri palatii nostri summus cappellanus et abba monasterii quod dicitur Altaha<sup>5</sup> », et quoiqu'il perdit l'office de chancelier, et peut-être celui d'archichapelain aussi, en conséquence des remaniements de l'administration palatine après la restauration de

1. L. DUCHESNE, *Fastes Épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 86, n. 1.

2. L. LEVILLAIN, *ibid.*, p. 322, et *Une mention de diplôme de Pépin I<sup>er</sup>, roi d'Aquitaine dans la Bibl. de l'École des Chartes* t. LXXV (1914), pp. 221-3, par le même auteur.

3. *Historia pontificum et comitum Engolismensium*, cap. VI, cité par Duchesne, *op. cit.*, t. II, p. 70.

4. B.-M., n<sup>o</sup> 1.302 ; — *Mon. Germ. Hist., Diplomata regum Germaniae*, t. I, p. 2.

5. G. WAITZ, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III, p. 434, n. 2, suivant Böhmer, croit que ce diplôme est peut-être un faux, mais Kehr dans son édition (1932) des diplômes le regarde comme authentique. Dans le royaume des Francs orientaux les offices de chancelier et d'archichapelain furent plusieurs fois réunis dans les mains d'un même personnage ; voir P. Kehr, *Die Schreiber und Diktatoren der Diplome Ludwigs der Deutschen*, dans le *Neues Archiv*, t. L. (1933), p. 21. Il faut regarder comme incertain que Gauzbold perdit l'office d'archichapelain en 833, puisque nous n'entendons rien dire d'un autre archichapelain jusqu'en l'année 844, où Baturich, évêque de Ratisbonne, tint l'office (*Diplomata regum Germ.*, t. I, p. 45). Gauzbold apparaît dans un diplôme du 18 août 841 (*Dipl. reg. Germ.*, t. I, p. 37) comme « Gauzbaldo venerabili abbati et fideli nostro », et devint plus tard évêque de Würzburg.

833 et l'augmentation de l'étendue de l'autorité de Louis, il est évident que Louis pouvait posséder un archichapelain quelque temps avant la mort de son père<sup>1</sup>. Charles, qui avait été désigné par Louis le Pieux successivement comme roi d'Alémanie (829), avec la Bourgogne, la Provence et la Septimanie aussi (831), d'Aquitaine (832), de la contrée entre la Frise et la Seine avec la Bourgogne septentrionale (837) et le duché de Maine (838), et enfin de tout le pays à l'ouest de la Meuse et des Alpes (839)<sup>2</sup>, n'avait pas eu pendant la plus grande partie de la vie de son père une administration à soi ; il était très jeune, et il demeurait ordinairement à la cour de son père. L'établissement définitif d'un gouvernement séparé peut être daté avec la plus grande probabilité de l'hiver de 839-40, que l'Empereur passait à Poitiers avec Charles, et quand il employait son temps à choisir des conseillers prudents pour son fils favori. Il est évidemment impossible qu'Hugues, en ce temps chancelier de Louis lui-même, ait pu réunir cet office avec celui d'archichapelain de Charles le Chauve, et il est tout à fait improbable qu'il aurait pu y accéder plus tard, car l'office aurait été déjà rempli.

L'évidence semble être en faveur de l'opinion qu'Hugues ne fut jamais archichapelain, et que l'établissement de Louis comme chancelier et de son parent Ebroin comme archichapelain date de l'hiver de 839-40, le dernier restant sans interruption dans le même office jusqu'à sa mort à Poitiers quatorze ans plus tard.

Philip GRIERSON.

1. DÜMLER, *Geschichte des ostfränkischen Reichs*, t. I, p. 28, qui accepte Gauzbold comme archichapelain, dit qu'autour de Louis et Emma en 827 « erst jetzt gab es in Regensburg einen königlichen Hof im vollen Sinne des Wortes ».

2. LOT ET HALPHEN, *op. cit.*, t. I, p. 72.